

**MAIRIE
DE
VALLECALLE**

Arrêté du Maire de Vallecalle concernant le transfert des pouvoirs de police spéciales au Président de la Communauté de communes Nebbiu-Conca d'Oro.

Après avoir pris connaissance de la circulaire du Préfet de Haute-Corse sur l'application de l'article 5211-9-2 du CGCT et mesuré la portée de ces transferts après discussions avec ses adjoints, le Maire de Vallecalle s'oppose au transfert au Président de la communauté de communes Nebbiu-Conca d'Oro des pouvoirs de police spéciales en matière d'habitat, de circulation et de stationnement, et de délivrance des autorisations de circulation et de stationnement de taxi.

Le présent arrêté est notifié à la Préfecture et au Président de la Communauté de Communes.
Affichage en Mairie.

Vallecalle le 3 janvier 2021

Le Maire
Charles Bellini

